

**PARTIE I****CHAPITRE 1****MESURES PRISES EN REPONSE AUX PRIORITES  
D’ACTION DEFINIES EN 2005 : UNE VUE  
D’ENSEMBLE**

*Le présent chapitre donne une vue d’ensemble des progrès réalisés par les pays membres au cours de l’année écoulée dans la mise en œuvre de mesures compatibles avec les priorités d’action définies dans l’édition 2005. Globalement, plusieurs actions importantes ont été engagées pour réformer les réglementations freinant la concurrence sur les marchés de produits et pour améliorer les résultats d’éducation dans la plupart des pays où cette amélioration a été jugée prioritaire. Cependant, moins de progrès ont été faits en réponse aux priorités définies dans le domaine du marché du travail.*

## Introduction

L'édition 2005 de *Objectif croissance* a mis en évidence cinq priorités d'action pour chaque pays de l'OCDE et pour l'Union européenne dans l'optique d'une augmentation du PIB par habitant.\*

Le présent chapitre donne une vue d'ensemble des progrès réalisés par les pays au cours de l'année écoulée dans la mise en oeuvre de mesures conformes aux priorités d'action identifiées. Il est fondé sur des notes établies pour chaque pays de l'OCDE et l'Union européenne dans son ensemble, et qui fournissent davantage de précisions sur les progrès concernant chacune des cinq priorités spécifiques (voir chapitre 2). Outre l'adoption de lois ou d'autres décisions concernant la mise en place des réformes, sont pris en compte les projets de réforme à un stade moins avancé, comme les mesures annoncées par les pouvoirs publics et les projets de loi présentés au parlement. Les indicateurs quantitatifs n'ayant pas été mis à jour pour refléter les changements effectifs ou prévus des politiques, l'évaluation des progrès revêt un caractère qualitatif. Il s'agit de déterminer si les réformes qui ont été entreprises ou qui sont prévues se conforment aux grandes lignes des priorités par pays et non d'évaluer dans quelle mesure elles correspondent à la formulation détaillée des priorités figurant dans l'édition 2005 de *Objectif croissance*.

Le chapitre passe en revue les progrès réalisés dans la réforme des politiques visant à améliorer la productivité du travail et l'utilisation de main-d'oeuvre. Les principaux résultats de cet examen sont les suivants :

- Pour ce qui est de l'amélioration de la productivité du travail, des actions compatibles avec les priorités identifiées sont en cours ou ont déjà été menées dans les domaines de l'assouplissement des contrôles à l'entrée sur le marché des produits et d'autres réglementations freinant la concurrence, du renforcement de la formation de capital humain et de la réforme de divers autres aspects influant sur la productivité du travail. On notera l'absence de réformes significatives dans les secteurs agricoles, car tout progrès important dans ce domaine dépend de l'issue des négociations commerciales de Doha.
- Pour ce qui est de l'augmentation de l'utilisation de main-d'oeuvre, dans la plupart des cas il n'y a pas eu de réformes allant dans le sens des priorités identifiées, en particulier pour les pays d'Europe continentale, et ce type de réformes n'est pas envisagé à court terme. Par exemple, peu de d'actions ont été engagées pour réduire les prélèvements implicites assez importants qui pénalisent la poursuite de l'activité au-delà d'un certain âge ; les coins fiscaux n'ont été que peu réduits, voire pas réduits du tout ; et les réformes de la législation de protection de l'emploi, des salaires minimums et du système de négociations salariales ont été quasiment inexistantes. Une plus grande propension à la réforme peut être observée en ce qui concerne les systèmes de prestations d'invalidité et de maladie pour les pays dans lesquels cette réforme a été jugée prioritaire.

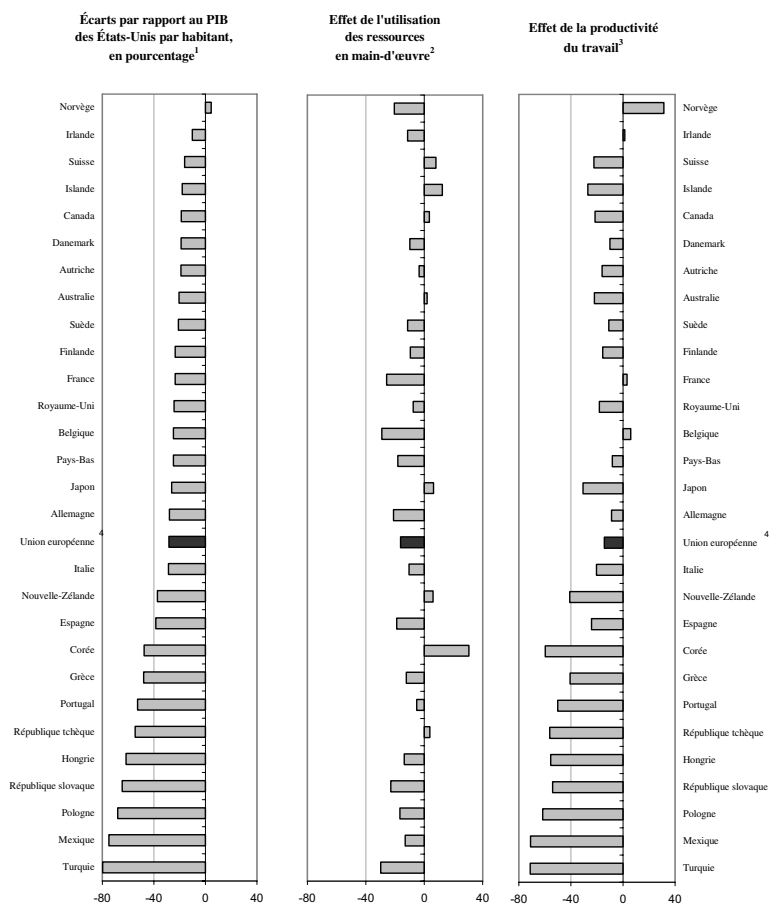
Malgré les réformes engagées, les priorités signalées dans l'édition 2005 de *Objectif croissance* constituent toujours globalement un programme pertinent de réformes nécessaires.

\* Trois de ces priorités étaient déterminées à l'aide d'indicateurs internationalement comparables des résultats et des orientations de politiques, utilisés pour mettre en évidence les déficiences des résultats dans des domaines spécifiques et identifier les orientations de politiques devant permettre d'y remédier. Les deux autres priorités d'action indiquées pour chaque pays n'étaient pas toutes nécessairement définies sur la base d'indicateurs et découlaient plutôt de l'expérience spécifique au pays considéré. Les priorités fondées sur les indicateurs concernaient surtout les politiques des marchés du travail et des produits et certains aspects des politiques dans le domaine de l'enseignement et de la santé, alors que les autres avaient trait à divers domaines.

## Politiques visant à améliorer la productivité du travail

Au moins une priorité d'action, visant à améliorer la productivité du travail, a été identifiée pour tous les pays de l'OCDE et pour l'Union européenne. Dans nombre de cas, en effet, d'importants écarts des niveaux de productivité pouvaient être observés par rapport au pays de tête (graphique 1.1). Dans certains pays où les niveaux de productivité enregistrés étaient relativement élevés, la préoccupation concernait le manque de dynamisme des taux de croissance de la productivité au cours de la dernière décennie (graphique 1.2) et la possibilité que les niveaux élevés de productivité recensés ne soient liés au sous-emploi induit des travailleurs à faible productivité, surestimant par conséquent la vigueur réelle dans ce domaine. Parmi les actions identifiées comme pouvant améliorer la performance de la productivité du travail figuraient notamment l'assouplissement des contrôles à l'entrée sur les marchés de produits et des réglementations freinant la concurrence, la réduction des aides agricoles, des mesures destinées à améliorer les résultats du système d'enseignement et diverses autres mesures.

Graphique 1.1. Déterminants des écarts de revenu réel en 2004



1. Basé sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) de l'année 2000.

2. L'utilisation des ressources en main-d'œuvre correspond au nombre total d'heures travaillées divisé par la population.

3. La productivité du travail correspond au PIB par heure travaillée.

4. À l'exclusion du Luxembourg.

Source: Comptes nationaux des pays de l'OCDE, 2005 ; Perspectives économiques de l'OCDE, n°78 et Perspectives de l'emploi de l'OCDE, 2005.